

CRISE DU VIN DE BORDEAUX

Une nouvelle campagne d'arrachage sera lancée en avril

Jean-Charles Galiacy



Autour de 1200 dossiers d'arrachage ont déjà été déposés pour une surface d'environ 8 000 hectares de vignes. ARCHIVES THIERRY DAVID / SO

Alors que le plan d'arrachage hivernal doit donner lieu à des premiers paiements, une nouvelle salve de candidatures va ouvrir le mois prochain

Attention, une campagne d'arrachage des vignes peut en cacher une autre. Dans le Bordelais, alors que la première, lancée cet hiver, est en cours, une autre printanière se profile. Dans un communiqué, la préfecture de Gironde a ainsi annoncé mardi la mise en place, « courant avril », d'une nouvelle campagne de candidatures au dispositif permettant aux vignerons de renaturer tout ou partie de leur exploitation, l'arrachage étant primé à 6 000 euros l'hectare. L'enveloppe prévue par l'État (de 30 voire 38 millions d'euros) n'ayant pas été consommée en totalité (24 millions l'ont été), le reliquat est remis à candidature.

Dans les vignes girondines, et l'Entre-deux-Mers tout particulièrement, les pelleteuses vont être sollicitées. La préfecture a fait les comptes : 1 211 dossiers ont été déposés pour une surface d'environ 8 000 hectares dont autour de 700 pour la renaturation (financée par l'État) et un peu plus de 500 pour la diversification (financée par le Conseil interprofessionnel du vin à Bordeaux). Plus de 90 % des dossiers ont été pris en charge par les services instructeurs. Les courriers de notification des aides sont en cours d'envoi pour les 200 premiers dossiers complets. Alors que les premiers versements des primes sont attendus le mois prochain, les chantiers d'arrachage doivent être réalisés d'ici au 31 mai.

Permanences agricoles

La préfecture a également fait un point sur le fonds d'urgence d'aide aux entreprises en difficulté : 2 316 dossiers ont été déposés (et 399 autres sont en attente) pour une enveloppe disponible de 14,24 millions d'euros. Sous conditions, elle doit cibler des vignerons connaissant des difficultés de trésorerie, à la suite de pertes de chiffre d'affaires et/ou de récolte sur l'exercice 2023. Pour rappel, des permanences agricoles, organisées chaque semaine dans les sous-préfectures, permettent aux viticulteurs d'être informés sur leur éligibilité au fonds d'urgence ou aux reports de remboursement des prêts garantis par l'État (PGE). Elles se tiennent chaque vendredi de 14 à 16 heures, sans rendez-vous.

Publié le 21/03/2024 – Sud-Ouest